



Forum de législation

La collaboration de l'administration aux travaux du Parlement

- Séparation des pouvoirs, mais étroite collaboration entre Parlement et administration
- Interdépendance et influence réciproque: entre pouvoirs et contre-pouvoirs, équilibres et tensions

Le « ventre législatif » ?



Forum de législation: La collaboration de l'administration aux travaux du Parlement, 24.06.2010
Monique Cossali Sauvain

🇨🇭 et la force d'inertie de l'administration?



Collaboration de l'administration aux travaux des commissions parlementaires

a) projets du Conseil fédéral

b) initiatives parlementaires

a) Projets du Conseil fédéral: le travail de l'administration ne s'arrête pas à l'adoption du message

- droit de proposition du CF
- possibilités et limites du droit de faire des suggestions et accompagnement législatif
- collaboration plus intense en sous-commission et commission de rédaction

Problèmes particuliers:

L'administration peut prendre l'initiative pour:

- assurer la coordination avec d'autres projets ou services
- suggérer la correction de maladroresses, erreurs manifestes
- vérifier la qualité linguistique

b) Initiative parlementaire

Assistance technique et juridique:

- rôle passif: renseignement
- rôle actif: alerte
- s'abstenir de prises de positions politiques
- attentes: qui fait quoi?

quand impliquer les autres services?

- associer dès le début les autres services potentiellement concernés, coordonner
- consultation de l'OFJ et de la ChF

Penser à:

- existence d'une base constitutionnelle?
- violation de droits fondamentaux?
- Respect du droit international?
- le niveau législatif
- démarches déjà entreprises au niveau fédéral et cantonal, projets en cours, décisions antérieures, etc.

Problèmes

- divergences quant aux attentes, pressions
- « dédoublement de la personnalité »

Mais aussi une chance...

- Possibilité d'influencer de manière autonome un projet, d'être « créatif »...(dans des limites)

En conclusion:

- travailler de manière constructive
- rester conscient des limites de son rôle
- assurer ses arrières!

Exkurs: motions et postulats

Problèmes pratiques